

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 26 juin 2015

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 18 juin 2015
Date d'affichage : 18 juin 2015

Présents : Mesdames Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER Messieurs Yohan BLANCHARD, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET , Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC, Gérard NONY.

Procuration de :

- Madame Elsa BRUNEL à Madame Isabelle SALLES
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET à Madame Martine FINIELS
- Madame Raphaële COURTIAL à Monsieur Frank de PIERREFEU
- Monsieur Iris PONS à Madame Bernadette TRAVERSIER

Secrétaire de séance : Madame Danielle SAGNES

Le vendredi vingt-six juin deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Danielle SAGNES.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2015

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2015.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de réunion du conseil municipal du 29 mai 2015.

Le conseil municipal en prend acte

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit des décisions :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
 - AZ 488 sis « Rue Boissy d'Anglas »
 - AZ 181 et AZ 182 sis « 11 rue de la Tourette »

- de réactualiser les tarifs de location des Gîtes du lac aux ramiers (voir décision en pièce jointe) ;
- de réactualiser les tarifs du Camping Municipal du Bois de Pra et de l'aire de camping-car (voir décision en pièce jointe) ;
- de réviser le loyer de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux situé 410 allée de pra comme suit :
 - Loyer actuel : 3.723,35 € par an
 - Indice de Référence des Loyers 2^{ème} trimestre 2014 : 0,57 %
 - Nouveau loyer : $3.723,35 \times 1.0057 = 3.744,57$ € paran.
 - AE 371 et AE 374 sis « Siveyrac »

4. Valorisation du Géosite du Bois du Four : demande de subvention Coup de Pousse

Dans le cadre de la candidature à UNESCO du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche à travers les Géopark, la candidature pour le site du bois du four a été validée.

C'est pourquoi, le parc finance la médiation sur le parcours.

Madame le Maire donne la parole à Anne-Marie DELARBRE pour présenter le projet de médiation, lequel porte sur une dépense estimée à 8.000 € H.T.

Elle propose de statuer sur le projet et à solliciter les subventions auprès de la Région Rhône Alpes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel qu'il est présenté ;
- Sollicite une subvention auprès de la Région Rhône Alpes ;
- Autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

5. Convention de cession de mobiliers dans le cadre de la mise en place de la signalétique d'entrée des Communes du Parc

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être signée avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche pour définir l'engagement réciproque et les modalités concrètes, ainsi que les délais de cession de mobiliers, dans le cadre de l'action intitulée « Mise en place de la signalétique identitaire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche aux entrées des Communes adhérentes ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

6. Subventions allouées aux associations pour l'exercice 2015

Madame le maire donne la parole à Monsieur Gilbert GREVE et Monsieur Yohan BLANCHARD.

Monsieur Gilbert GREVE et Monsieur Yohan BLANCHARD présentent au conseil municipal, les propositions de subventions aux associations formulées par la commission compétente.

Pour ce qui est du domaine scolaire, à ce jour seul l'UNSS et le Foyer éducatif du collège auront une subvention.

Messieurs Frank de PIERREFEU et Jean- Pierre Maisonnac demandent que les choix soient plus restrictifs, même si la diminution des subventions est notable et reconnue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour, et 3 abstentions (Frank de Pierrefeu, Raphaële Courtial, et Jean-Pierre Maisonnac) la proposition de la Commission compétente et adopte les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Vote 2013	Vote 2014	Proposition 2015	Vote 2015
Associations culturelles				
Musique et Culture	2 000	2 000	1 800	1 800
Eveil Musical	-	-	-	-
Lire à Vernoux	300	300	270	270
Ecran Village	2 000	2 000	1 500	1 500
Jazz en Vivarais	800	1 100	900	900
La Cévenole	-	-	-	-
Mémoire vive	100	100	-	-
K'on voit exceptionnel	200	400	350	350
Murs et Murmures	200	-	-	-
Hydromel	300	300	-	-
La rencontre des artistes	1 500	1 200	1 100	1 100
Sous le Châtaignier				
Total Associations Culturelles	7 400	7 400	5 920	5 920
Associations sportives				
Club Omnisports Pays Vernoux	500	300	-	-
Boxe	-	300	100	100
ASV Football	2 000	1 500	900	900
ASV Football - Tournoi	500	500	500	500
Club de Tennis	500	500	450	450
Club de Tennis - Tournoi	-	200	200	200
Club de Tir Vernousain	150	300	150	150
Gymnastique	600	500	500	500
Judo Club de Vernoux	-	500	450	450
La Truite Vernousaine	200	500	450	450
La Truite Vernousaine : fête de la pêche	-	-	-	-
Handball du Vivarais	800	800	120	720
Salsa Dance Vers Nous	200	200	150	150
Vélo club	200	300	270	270
ACCA	200	100	100	100
Vernoux Danse Académy	300	300	250	280
Total Associations Sportives	6 150	6 800	4 590	5 220

Autres Associations				
Agrevou Club du 3ème âge	300	300	200	200
UTL (Université du Temps Libre)	-	200	200	200
Union économique de Vernoux	-	-	-	-
Aimergens	150	200	200	200
Comité de Jumelage	200	1 150	1 050	1 050
L'écho des Monts Verts	-	-	-	-
ADAPEI	350	350	300	300
Amicale des donneurs de sang	-	90	120	120
Castelvive	300	300	250	250
Association relais alimentaire	-	-	-	-
Radio des Boutières	100	100	-	50
Union Fédérale des Anciens Combattants	200	200	200	200
Atelier des créateurs		-	-	-
Croix Rouge	300	300	-	-
Les Rias	-	-	-	-
Banque alimentaire Drôme - Ardèche	300	300	270	270
FNATH	200	200	180	180
Association des conjoints survivants			100	100
Le jardin de bien être			-	
ADMR	500	500	450	450
Total Autres Associations	2 900	4 190	3 520	3 570
Total Subventions Associations	16 450	18 390	14 030	14 710

DOMAINE SCOLAIRE	Vote 2013	Vote 2014	Proposition 2015	Vote 2015
UNSS	700	700	900	900
APEL	795	705	620	-
Sou des écoles	2 205	2 190	1 890	-
Foyer éducatif du collège	200	200	200	200
USEP	662.00	1 830		
Présentation de Marie (OGEC)	1 050	1 050		
Ecole maternelle publique	1 100			
Ecole élémentaire publique	1 846			
Total domaine scolaire	8 558	6 675	3 610	1 100
Total Subventions	25 008	25 065	17 640	15 810

7. Remboursement de frais à un élu

Madame le maire expose que dans le cadre du renouvellement du linge de maison (achat de tapis de bain) aux gîtes du lac aux Ramiers, elle a dû faire l'avance des frais.

Madame le maire demande l'autorisation d'être remboursé de la somme correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement à Madame Martine FINIELS, Maire, de la somme de cent trois euros et quatre-vingt-sept centimes (103,87 €).

8. Désignation de deux administrateurs auprès du Conseil d'Administration de la Résidence Beauregard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Résidence Beauregard de Vernoux est un établissement public de santé, administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur nommé par le Ministre de la Santé.

Le Maire de Vernoux est président de droit du Conseil d'Administration et il appartient au Conseil Municipal de nommer deux administrateurs.

Madame Anne DESBRUS et Monsieur Gérard GOULLEY sont candidats.

A la majorité absolue, Madame Anne DESBRUS et Monsieur Gérard GOULLEY sont nommés administrateurs du Conseil d'Administration de la résidence Beauregard.

9. Subvention pour un projet pédagogique à caractère exceptionnel pour l'école élémentaire publique de Vernoux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'avec l'arrivée prochaine des nouveaux programmes scolaires les enseignants des élèves de CM de l'école élémentaire publique ont décidé, avec l'accord de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale et l'équipe pédagogique de regrouper les classes de CM en une seule classe, cela dans l'objectif d'organiser une classe de cycle ayant deux enseignantes travaillant en binôme.

Afin de démarrer l'année scolaire sur un projet commun, porteur de sens et support d'activités pédagogiques concrètes, les enseignantes organisent en septembre 2015 un séjour de 3 jours et 2 nuits à dominante sportive. Le lieu (proche de Vernoux), le mode d'hébergement (camping), les modes de déplacements (vélo et marché à pieds), ont été choisis non seulement par soucis d'économie, mais également dans le but de favoriser une cohésion du groupe dès le début de l'année scolaire.

Ce séjour concerne 43 élèves de l'école. Le cout total s'élève à un peu moins de 39 euros par élève. Le sou des Ecoles prend en charge 24 euros par enfant. Le reste sera demandé aux familles, au titre de participation aux frais de nourriture pour les quatre repas, deux petits déjeuners et deux goûters.

L'école élémentaire publique sollicite une subvention exceptionnelle, au libre choix du montant de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Anne-Marie DELARBRE, Marie-Josèphe REYNAUD et Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC) décide d'accorder une subvention sur le principe. Le montant de celle-ci sera défini suivant le nombre d'enfants Vernousains participant à ce séjour.

10. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Vernoux-en-Vivarais rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Vernoux-en-Vivarais estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 3 contre (Madame Raphaële COURTIAL, Messieurs Frank de PIERREFEU et Jean-Pierre MAISONNIAC) et 3 abstentions (Madame Marie-Josèphe REYNAUD, Messieurs Gérard GOULLEY et Gérard NONY) soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.
- Le maintien en l'état de la dotation alimentant le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, dotation répartie par le Département et versée par l'Etat au profit des communes et communautés.

Levée de séance à 21h30.